

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

00241

DECISION N° 00241 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 29 OCT 2024

portant attribution de la Demande de Cotation en procédure d'urgence, n°0047/DC/MINEPIA/CIPM/2024 du 19 septembre 2024, pour la production des supports de promotion de la politique d'import-substitution mise en œuvre au MINEPIA.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution ; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2024.

Considérant la Demande de Cotation en procédure d'urgence, n°0047/DC/MINEPIA/CIPM/2024 du 19 septembre 2024, pour la production des supports de promotion de la politique d'import-substitution mise en œuvre au MINEPIA.

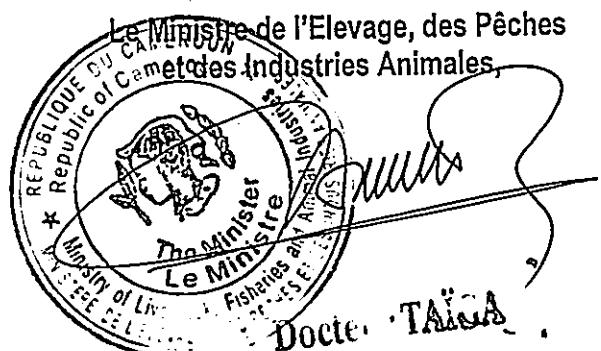
DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la demande de cotation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
GSMH, BP: 13050 YAOUNDE Tél. : 697 020 635 / 673 629 777	Vingt-un millions deux cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-quatre (21 243 195)	Cellule de Communication du MINEPIA sis à Mvog- Betsi / Yaoundé	Trente (30) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 29 OCT 2024



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.